FICHE de DONNEES de SECURITE

Pétard pour LE DETAUPEUR®

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE et ses rectificatifs modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

Pétard pour LE DETAUPEUR®
Catégorie : P1 au sens du décret 2010-455 relatif à la mise sur le marché et au ctrl des produits explosifs
Marquage CE : attestation d'examen CE de type selon la directive 2007/23/CE n° 0080.P1.12.0025

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation identifiée pertinente : le pétard est un objet pyrotechnique destiné à être utilisé avec LE DETAUPEUR®
Objectif : la lutte contre les taupes et les rats taupiers.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :	Far Ouest
N° rue :	4 rue Charles Bourseul
Pays / CP / Localité	France / 22300 / LANNION
Tél / Télécopie	02 96 48 69 50 / 02 96 48 69 60
Personne en charge des FDS :	Sylvie Audrain – 0296486956 – sylvie.audrain@inventix.fr
Contact national :	www.detaupeur.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 112 (N° d'urgence européen) ou le 15 ou le Centre anti poison le plus proche (N° ORFILA : 01 45 42 59 59)

---

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :
Explosibles division 1.4
H204 : Danger d'incendie ou de projection

2.2 – Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme de danger :

Produit classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008, dit « Règlement CLP »

Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H204 : Danger d'incendie ou de projection

Conseils de prudence Généraux

P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

Conseils de prudence Prévention

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur / des surfaces chaudes / des étincelles /des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 : Porter des équipements de protection des yeux / du visage.

Conseils de prudence Intervention

P370 + P380 : En cas d'incendie, évacuer la zone
P373 : Ne pas combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Conseils de prudence Stockage

P401 : Stocker après utilisation, dans le coffret prévu à cet effet.

Conseils de prudence Elimination

P501 : Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation en vigueur

Informations supplémentaires sur les dangers

Consignes de sécurité :
Tenir les enfants hors de portée de cet appareil, qu'il soit en service ou non.
Tenir les enfants éloignés du périmètre de pose et, si possible, baliser le périmètre.
Une utilisation imprudente du produit peut provoquer des lésions graves aux oreilles, au visage ou aux mains notamment.
Ne jamais brancher un pétard hors de la galerie, risque de blessure en cas d'explosion à l'air libre. Attention, risque de projections.
Lire attentivement et intégralement la notice.
Ne jamais manipuler un pétard près d'une source d'électricité (piles ..).
Ne pas utiliser ni armer l'appareil dans une espace clos et couvert.
Ne pas jeter au feu.
Lors de la manipulation, pour une sécurité maximale, il est recommandé de porter des équipements de protection individuelle (casque antibruit, lunettes).
Après usage, ranger le matériel hors de portée des enfants, dans le coffret prévu à cet effet.
En cas de mauvais fonctionnement, renvoyer l'appareil sans pétards ni piles dans la boite pré-affranchie disponible dans votre magasin.
Le fabricant décline toute responsabilité en cas de non-respect strict du mode d'emploi et des consignes de sécurité. Utiliser exclusivement les pétards de la marque LE DETAUPEUR®.
Utilisation réservée aux personnes de plus de 18 ans.

2.3 – Autres dangers

Non applicable

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le mélange, composant la préparation explosible du pétard, contient du perchlorate de potassium et de l'aluminium pyrophorique.

Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	% [masse]	Dénomination	Classification*
7778-74-7	231-912-9	601-026-00-0	70	Perchlorate de potassium	H271, H302
7429-90-5	231-072-3	601-023-00-4	30	Aluminium pyrophorique	H261, H228

*Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

---

4 – PREMIERS SOINS

4.1- Description des premiers secours

Généralités

La poudre explosive contenue dans ce produit est confinée à l'intérieur de l'enveloppe plastique. L'exposition à cette poudre ne devrait pas se produire sauf si le pétard est détérioré, en dehors des conditions normales d'utilisation. Le poids maximum de mélange de poudre est de 0.4 g (matière active).

Après contact oculaire :

Dans les conditions normales d'utilisation : NA
En dehors des conditions normales d'utilisation : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin spécialiste, notamment en cas de projection d'un élément constitutif de la recharge.

Après inhalation :

Dans les conditions normales d'utilisation : NA

Après contact cutané :

Dans les conditions normales d'utilisation : NA
En dehors des conditions normales d'utilisation : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin spécialiste, notamment en cas de projection d'un élément constitutif de la recharge.
Dans le cas d'une brûlure, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Demander une aide médicale si nécessaire.

Après ingestion :

Dans les conditions normales d'utilisation : NA

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet de souffle dû à une explosion accidentelle proche de l'appareil auditif, consulter immédiatement un médecin spécialiste

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

---

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la poudre d'extinction.

5.2- Dangers particuliers résultant du mélange

Risques de dégagement thermique, ne pas s'approcher à proximité.

5.3- Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie. Si possible, éloigner le produit de la source de chaleur. Sinon refroidir le chargement avec de l'eau pour éviter une élévation de température.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'intervention.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Eloigner les sources d'inflammation, de friction ou de chaleur.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer à l'aide de moyens physiques les composants dispersés sur le sol.
Retourner les déchets au fabricant, dans un emballage de transport réglementaire.
Nettoyer les objets et le sol souillés avec de l'eau.

6.4- Références à d'autres sections

Sans objet

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le produit dans l'emballage d'origine (conforme aux dispositions réglementaires en matière de transport), hors de portée des enfants.
Ne pas fumer lors de la manipulation ou la mise en action du produit.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion. Assurer une bonne ventilation des locaux.
Conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité.
Ne pas fumer dans la zone de stockage.
Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3 – Utilisations finales particulières

Objets pyrotechniques destinés à la lutte contre les taupes et les rats taupiers.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

NA - pas d'exposition du mélange en cas d'utilisation normale.

8.2- Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est nécessaire, en cas d'utilisation normale.

Protection des mains :
Non nécessaire en cas d'application stricte des procédures décrites dans la notice d'utilisation.

Protection des yeux :
Non nécessaire en cas d'application stricte des procédures décrites dans la notice d'utilisation.

Protection de la peau :
Non nécessaire en cas d'application stricte des procédures décrites dans la notice d'utilisation.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :
Mélange solide en capsule fermée étanche.

Couleur :
Capsule rouge

Odeur :
Pas d'odeur spécifique.

Point de fusion :
Plastique : 140 °C (évaluation interne)
Colle : 180 °C (évaluation interne)
Perchlorate de potassium : 610 °C
Aluminium pyrophorique : 660°C

Température de décomposition :
Plastique : Aucune donnée disponible
Colle : Aucune donnée disponible
Perchlorate de potassium : Aucune donnée disponible
Aluminium pyrophorique : Aucune donnée disponible

Inflammabilité :
Inflammable avec dégagement de chaleur.

Température d'auto-inflammabilité :
Non déterminé mais inférieure à 190 °C (évaluation interne)

Propriétés oxydantes :
Non

Explosivité :
Danger d'explosion en cas de contact électrique accidentel.

Pression de vapeur :
NA

Densité :
NA

Constante de Henry :
NA

pH :
NA

Solubilité dans l'eau :
Non soluble (eau froide et eau chaude)

Coefficient de partage octanol / eau :
NA

Viscosité :
NA

9.2- Autres informations

Sans objet

---

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas de risque de réactivité du pétard

10.2- Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmement élevées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition ou de source électrique.
Conserver dans un endroit non humide.

10.5- Matières incompatibles

Aucune

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun

---

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée toxicologique disponible pour le mélange.
Il convient d'éviter le contact avec les yeux ou la peau, des substances de la préparation mises à nue, lors de la détérioration accidentelle de l'objet pyrotechnique à usage technique.
Aucun effet néfaste n'a été constaté à ce jour, dans les conditions normales d'emploi dans la mesure où l'on respecte les mesures usuelles d'hygiène et de sécurité.

---

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité
Dans l'état actuel des connaissances, aucune écotoxicité n'a été décelée.
12.2- Persistance et dégradabilité
La composition comprend des produits inorganiques, difficilement biodégradables.
12.3- Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée disponible.
12.4- Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible.
12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune donnée disponible.
12.6- Autres effets néfastes
Aucune donnée disponible.

---

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Pétard non explosé
Dans tous les cas où le problème d'élimination se pose, il est nécessaire de prendre un contact préalable avec le fabricant identifié au paragraphe 1.3 de la présente FDS.
Ne jamais mettre ce produit à la décharge ou dans un récipient ramassé par les services de collecte d'ordures ménagères ou d'autres déchets industriels.
Les opérations de destruction de ces produits doivent être effectuées sur des sites agréés, par des personnels qualifiés et selon des modes opératoires ayant donné lieu à une étude de sécurité préalable.
Le produit retourné pour destruction, sera expédié dans un emballage agréé au transport de marchandises dangereuses ou dans l'emballage d'origine.
Pétard explosé
Il peut être jeté (tri sélectif).

---

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU
N° ONU : 0432

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies
Objets pyrotechniques à usage technique.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport
Classe 1 – Division 1.4S

14.4- Groupe d'emballage
Emballage homologué suivant le groupe d'emballage II.

14.5- Dangers pour l'environnement
Sans objet

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Consulter les sections 6, 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
NA (pas de transport en vrac maritime)

---

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information relative au classement ICPE (rubrique 4220)

<table>
<tr><td colspan="2">Entrepôts
Pétards conservés dans les cartons de transport
Stockés seuls ou avec des produits classés en division de risque 1.3 et 1.4</td><td>Magasins distributeurs</td></tr>
<tr><td>Si MAE* cumulée < 30 kg
NON CLASSE ICPE

Pour info : 30 kg de MAE = 150 kg de MA = 375000 pétards</td><td>Si MAE cumulée > 30 kg
CLASSE ICPE</td><td>NON CLASSE ICPE
Etablissements Recevant du Public</td></tr>
</table>

*MAE = masse active équivalente = masse active /5

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange

16 – AUTRES INFORMATIONS

i - Indications des modifications

Version 5 du 19-02-15 :
Section 2 : ajout du classement du mélange « H204 » - Section 15 : ajout de la réglementation ICPE
Version 6 du 04-02-16 :
Section 2.2 : Section 15.1 : modification compte-tenu de changement de palettisation.
Version 7 du 13-12-18 :
Section 2.2 : Section 15.1 : modification compte-tenu de la suppression des informations de palettisation.

ii - Abréviations et acronymes

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
VME : Valeur moyenne d'exposition
ADR : Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road – Accord sur le transport de marchandises Dangereuses par Route
IMDG : International Maritime Dangerous Goods - Code maritime international des marchandises dangereuses
ICAO : International Civil Aviation Organization – Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IATA : International Air Transport Association

iii - Principales références bibliographiques et sources de données

iv - Classification et procédures utilisées pour classification CLP

Tableau 2.1.2

Éléments d'étiquetage pour les explosibles

Classification	Explosible instable	Division 1.1	Division 1.2	Division 1.3	Division 1.4	Division 1.5	Division 1.6
Pictogrammes SGH							
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Danger	Danger	Attention	Danger	Pas de mention d'avertissement
Mention de danger	H200: Explosif instable	H201: Explosif: danger d'explosion en masse	H202: Explosif: danger sérieux de projection	H203: Explosif: danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection	H204: Danger d'incendie ou de projection	H205: Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	Pas de mention de danger
Conseil de prudence Prévention	P201 P202 P281	P210 P230 P240 P250 P280	P210 P230 P240 P250 P280	P210 P230 P240 P250 P280	P210 P240 P250 P280	P210 P230 P240 P250 P280	Pas de conseil de prudence
Conseil de prudence Intervention	P372 P373 P380	P370+P380 P372 P373	P370+P380 P372 P373	P370+P380 P372 P373	P370+P380 P372 P373	P370+P380 P372 P373	Pas de conseil de prudence
Conseil de prudence Stockage	P401	P401	P401	P401	P401	P401	Pas de conseil de prudence
Conseil de prudence Élimination	P501	P501	P501	P501	P501	P501	Pas de conseil de prudence

v - Mentions H pertinentes

Libellé des phrases H mentionnées à la section 2 :

H204 : Danger d'incendie ou de projection.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H228 : Matière solide inflammable.
H261 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.

vi - Conseils relatifs à la formation

vii - Informations supplémentaires

Les renseignements figurant sur cette FDS sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.